Procès-verbal N° 07/19

CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil communal du mercredi 30 octobre 2019 à 20h30
au Complexe communal du Léman

La 28ème séance de la présente législature 2016-2021, 7ème de cette année 2019, est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Etienne Dubuis, Président pour cette année 2019-2020, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

M. le Président : En préambule, je vous informe que notre nouveau règlement ne nous est pas encore parvenu mais, dans la mesure où la Feuille des avis officiels a déclaré son entrée en vigueur, c'est lui que j'appliquerai dès aujourd'hui. Je rappelle cependant que, sur le fond, les nouveautés sont peu nombreuses et que l'ancien règlement reste une bonne référence sinon une référence parfaite.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 17 octobre 2019, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil :	60	
Excusés :	9	Mmes Comte et Salas MM. Beyeler, Del Boca, Glauser, Matthey, Mouvet, Piller, Walpen et Weber
Absents :	2	Mme Berner M. Wirth
Présents :	48	
Majorité absolue :	25	

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 30 octobre 2019

M. le Président passe la parole à M. Laurent Clerc pour la lecture de la motion qu'il dépose ce jour et qui concerne la modération de la lumière dans la commune.

M. Laurent Clerc : La commune de Saint-Sulpice a reçu officiellement en juin 2019 le titre de commune en santé. Ce label a permis de recenser les mesures susceptibles d'améliorer la

santé ou la qualité de vie des habitants et notamment l'engagement de la Municipalité dans la mise en œuvre de mesures de développement durable avec une dimension de promotion de la santé. Dans ce contexte, des problématiques de surabondance de lumière artificielle et de l'utilisation efficace de l'énergie ont été traitées. Les sources de lumière artificielle dans l'environnement sont en particulier l'éclairage public (rues, places, chemins, transports publics), les installations de sport et loisir, les bâtiments (commerces, écoles, bâtiments administratif), les sites naturels naturalisés (parcs, arbres), les infrastructures informatives (vitrine d'avis officiels, enseignes, publicités). Les sources d'émissions lumineuses artificielles nocturnes inondent l'espace public et la nuit est devenue une notion plus que relative. L'étalement, la multiplication et l'intensité de ces sources sont telles que l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) qualifie désormais le phénomène de véritable pollution lumineuse. Les conséquences négatives de l'éclairage artificiel nocturne identifiées sont, notamment : pour l'axe de l'énergie une utilisation non rationnée d'énergie due un éclairage inadapté ou obsolète, énergivore ou mal agencé ; pour l'axe de la santé une influence sur les systèmes hormonaux et l'induction d'effets néfastes sur l'organisme de l'homme et de l'animal ; pour l'axe de la biodiversité une atteinte aux habitats de la faune nocturne pouvant avoir des conséquences fatales pour nombre d'espèces ; sur l'axe environnement, un effacement du paysage nocturne naturel et une occupation du ciel. Par cette motion, la Municipalité est invitée à prendre les mesures suivantes :

- Etablir une stratégie globale pour l'éclairage public communal sous forme d'un schéma directeur à court et à moyen terme et proposer un plan de mise en œuvre pragmatique qui permette de réduire au maximum la pollution lumineuse en mettant en place un éclairage variable écodynamique tenant compte des usages et des heures de faible utilité.
- Améliorer drastiquement l'efficacité énergétique et réduire les coûts d'entretien par l'utilisation de technologies adaptées
- Montrer l'exemple et favoriser l'information de la population concernant l'éclairage public et privé tout en assurant la sécurité publique et celle de la mobilité communale et en valorisant l'image de la commune sans péjoration de son patrimoine culturel, des événements et célébrations
- Contacter la DGE du canton de Vaud. Ils proposent une subvention qui couvre jusqu'à 50% du coût d'élaboration d'un concept d'éclairage public

Aucun membre du Conseil ni de la Municipalité ne demandant de repousser la discussion sur cette motion à une séance ultérieure, cette dernière est introduite à l'ordre du jour au point 6. Les points 6 à 9 deviennent donc les points 7 à 10.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour, tel que modifié.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote.

L'ordre du jour de la séance du 30 octobre 2019 est accepté par 47 voix pour et 1 abstention.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019

PV n° 06/19 du 25 septembre 2019.

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote.

Le PV n° 06/19 du 25 septembre 2019 est accepté par 40 voix pour et 8 abstentions

4. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président : Je vous donne lecture du courrier que M. Beyeler m'a adressé et que j'ai reçue hier :

> *« Monsieur le Président du Conseil communal,*
> *Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner du Conseil communal avec effet au 30.10.2019.*
> *J'ai eu le plaisir d'avoir pu participer à la vie de notre commune, ce fut une expérience enrichissante.*
> *En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, etc. »*

Je me suis permis d'adresser à M. Beyeler, en notre nom à tous, des remerciements pour le travail qu'il a réalisé parmi nous. C'est notamment lui qui a rédigé l'un des derniers rapports de commission lu ici, celui sur la demande de crédit concernant la réalisation d'une étude sur la mobilité douce, lors de la dernière séance.

Evènements passés :

- Depuis notre dernière séance de Conseil, le principal événement politique qu'a connu la commune a été la journée électorale du 20 octobre. Ce Conseil n'est pas le lieu pour revenir sur leurs résultats. Mais j'aimerais souligner que les Serpelious se sont signalés par un taux de participation de plus de 50% (53,2% pour le CE et 52,4% pour le CN). Un taux de participation qui est sensiblement supérieur à la moyenne suisse (45,1%) et à la moyenne vaudoise (42,5% pour le CE et 41,4% pour le CN).

- Je profite de ce retour sur la journée électorale pour remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé au dépouillement : nous étions 19, dont 14 conseillers communaux, notre secrétaire, notre huissier et trois personnes externes. Le Bureau s'attendait à une grosse journée et elle a effectivement été longue, puisque les derniers décomptes ont été adressés au canton à 19h30.

- Nous allons au-devant d'une seconde journée d'élections fédérales, qui aura lieu, comme vous le savez, le dimanche 10 novembre. L'exercice sera beaucoup plus rapide, puisqu'il ne s'agira plus que d'élire deux candidats au Conseil des Etats. Mais le Bureau ne sera malheureusement pas au complet ce jour-là et je suis à la recherche de deux ou trois volontaires pour boucler le décompte dans la matinée. Merci de vous adresser à moi si vous pouvez vous libérer ce jour-là.

- Autre sujet : j'ai le plaisir de vous annoncer l'inscription de notre secrétaire Olga Aguilar à l'Association des secrétaires des conseils communaux vaudois (ASCCV). Cette association, qui regroupe des dizaines de secrétaires de conseils communaux, offre un soutien important à ses membres en leur accordant des conseils et des formations, et en leur offrant un précieux réseau de contacts. Nous en avions précédemment parlé Mme Aguilar et moi et je l'ai vivement encouragée dans sa démarche, qui va dans le sens de l'acquisition jamais terminée de compétences et, parallèlement, d'une toujours plus grande efficacité.

- Troisième sujet : à la demande de monsieur René Wessner que je remercie, le Bureau vous a renvoyé la liste, mise à jour, des membres de ce Conseil. Nous avons aussi rafraichi les informations qui figurent à notre sujet sur le site de la commune. Ma reconnaissance va ici à Mme Winkelmann, qui a très vite mis en ligne nos corrections. Je ne peux que vous recommander de me communiquer rapidement, par e-mail ou par téléphone, les erreurs que vous pourrez découvrir à l'avenir sur notre onglet du site communal ou sur d'autres documents officiels. Beaucoup de choses peuvent échapper au Bureau. Il est donc important que nous participions tous à ce genre de mises à jour.

- Autre point : je demande aux présidents de groupe, Monsieur Yves Dijamatovic et Mme Madeleine Grzelak-Guidon, de communiquer à l'avenir l'identité des commissaires qu'ils auront choisis non seulement à Mme Aguilar mais aussi à moi. Un même e-mail mais deux destinataires au lieu d'un.

- Enfin, je vous recommande de vérifier vos fiches de défraiement de cet automne. Pour en avoir consulté un certain nombre à l'heure de préparer la proposition du Bureau sur les indemnités des commissaires, je suis tombé sur d'assez nombreuses erreurs. Ce genre de fautes arrive très vite. Il en va de notre responsabilité à tous d'y être attentifs et de les corriger dès que possible.

- Pour en venir maintenant au cœur de note travail, deux mots concernant le postulat sur «l'automobile individuelle électrique» du 5 février dernier. Je vous rappelle que nous avions débattu pour savoir si le préavis émis à son sujet par la Municipalité, le préavis 07/19, constituait une réponse ou non à cette initiative. Or deux avis opposés s'étaient exprimés dans cette salle. Et comme je ne me sentais pas capable de trancher entre eux et qu'il n'y avait pas d'urgence particulière, j'avais décidé d'attendre avant de trancher. Renseignement pris auprès du Service des communes de l'Etat de Vaud, je suis arrivé à la conclusion suivante. Tout postulat a droit à une réponse. Or le préavis de la Municipalité ne peut pas être considéré comme une réponse. Son message était en effet que la Municipalité ne pouvait pas répondre, ce qui est insuffisant. Pour résumer, répondre qu'on ne peut pas répondre n'est pas une réponse. La balle est donc à nouveau dans le camp de la Municipalité, qui devra apporter une réponse

élaborée au postulat. Et ce dans les délais prévus par l'article 33 de la Loi sur les communes, à savoir, je cite, « dans l'année qui suit le dépôt de la proposition ». Je remercie par avance la Municipalité.

- Dernier sujet : les deux commissions chargées du préavis 14/19 concernant «la création d'un bâtiment de la petite enfance» n'ont pas pu rendre leurs rapports à temps pour cette séance. J'attends d'elles qu'ils me les remettent assez tôt pour la prochaine séance, à savoir au plus tard le mercredi 6 novembre. J'ai bien dit le mercredi 6 novembre. Le greffe souhaite en effet recevoir désormais nos documents le jeudi déjà et non plus le vendredi de l'avant-dernière semaine avant le Conseil.

- J'en profite pour rappeler que les commissions ne sont plus censées apporter leurs rapports au greffe mais au président du Conseil. Cela fait partie d'un accord qui a été conclu sous la présidence de mon prédécesseur, René Piller, entre le Bureau du Conseil et le Secrétaire municipal, M. Nicolas Ray. Merci de vous en souvenir.
  Le greffe souhaite recevoir désormais nos documents le jeudi et non plus le vendredi de l'avant-dernière semaine avant la séance du Conseil. Ce qui suppose de me les apporter au plus tard la veille, à savoir le mercredi de l'avant-dernière semaine avant le Conseil, donc deux semaines jour pour jour avant la séance.

Evénements à venir :

Le Bureau vous communique quelques dates à retenir :

- La journée électorale du 10 novembre, comme je l'ai rappelé plus tôt.

- Nos prochaines séances de Conseil en 2019 auront lieu les mercredis 20 novembre et 11 décembre, toujours à 20h30. Pour 2020, les séances sont fixées aux 12 février, 18 mars 6 mai, 3 juin et 24 juin.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Ce lundi, le Syndic de Préverenges et moi-même avons informé nos municipalités respectives de l'évolution du projet du nouveau port du Laviau. Une présentation détaillée de ce projet a été donnée par le bureau Plarel, en charge de l'étude préalable.
Suite à cette présentation, les municipalités devront valider un accord de principe pour aller de l'avant auprès du Canton.
De mon côté, souhaitant informer la commission du Laviau des détails du projet, je les prie de bien vouloir venir vers moi à la fin de la séance afin que nous fixions une date prochaine pour une rencontre.

M. Pierre-Yves Brandt : Ma première communication concerne le revêtement final rue du Centre-chemin du Bochet qui a été posé le 16 octobre. Tout s'est bien déroulé, les délais ont été respectés et la Municipalité en profite pour remercier les riverains de leur compréhension puisqu'ils n'ont pas pu accéder à leur domicile pendant 24 heures. Il reste encore à poser le revêtement des arrêts de bus, ce qui se fera probablement au printemps prochain.
Ma deuxième communication concerne le plan d'affectation des Jordils. Un certain nombre de négociations sont en cours avec les voisins et sont d'ailleurs en bonne voie. Ces négociations portent sur les aménagements extérieurs et reprennent une partie les oppositions faites à ce

projet. Les éléments mis en lumière par ces oppositions pourront donc être intégrés au prochain préavis qui vous sera présenté.
Enfin la Municipalité déposera prochainement un préavis sur la voie verte. La voie verte a été faite lorsque le plan de quartier de Champagny a été exécuté. L'entreprise HRS a préfinancé et réalisé des travaux pour la collectivité publique dont la voie verte, des aménagements publics sur les trottoirs et sur la route cantonale. Il s'agissait d'un accord conclu par une ancienne Municipalité avec l'entreprise HRS qui devait avancer le montant des travaux et être ensuite remboursée. Cependant, aucun préavis n'ayant été déposé depuis la fin des travaux, du fait de longues négociations avec l'entreprise HRS, nous allons le faire lors de la prochaine séance et vous demander de ratifier ces dépenses afin de tenir cet engagement.

Mme Merminod : Les dernières nouvelles de la Fondation Apollo qui a été reprise par Fondation le Relai au 1er octobre 2019. Le Canton avait exigé la révocation du président de la Fondation Apollo, la résiliation de toutes les situations contractuelles en lien avec lui ou les membres de sa famille et à ces conditions il était d'accord de d'accorder une aide à la fondation pour éviter la faillite. La fondation restait malgré tout très vulnérable raison pour laquelle la Fondation le Relai a été approchée et que la fusion des deux fondations a été finalement effectuée. La situation est désormais saine, le personnel a pu être maintenu et une antenne ouvrira en 2020 dans l'Ouest lausannois. Une convention sera signée entre la fondation et les communes et Mme Muller qui est Municipale à Bussigny aura un siège au conseil de la fondation.
Ma deuxième communication porte sur le préavis de la garderie. Après discussion avec la commission immobilière élargie, nous nous sommes rendu compte que ce rapport n'était pas toujours très clair. Nous allons donc nous mettre d'accord sur une nouvelle version qui sera envoyée avec les documents du prochain conseil communal. Le point le plus important de ce nouveau document c'est les participations diverses et vous pourrez voir que les charges et les revenus s'équilibrent. Le reste vous sera expliqué par les commissions chargées de l'examen du préavis.

5. Dépôt du préavis n° 16/19 : « Demande d'un crédit de CHF 990'000.— pour le curage et le contrôle caméra des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires communaux »

La Municipalité a un complément à apporter :

M. Panzera : Vous pouvez voir sur les deux panneaux verts qui se trouvent dans cette salle une tentative de mapping du réseau communal des eaux usées et des eaux claires

M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis n° 16/19.

Mme Kaeser-Moser : Est-ce que les photos qui accompagnent le préavis sont celles des dégâts rencontrés dans nos canalisations ou des exemples de dégâts que l'on pourrait éventuellement rencontrer ?

M. Panzera : Ce sont des photos de dégâts rencontrés dans nos canalisations lorsque nous avons dû intervenir en urgence.

M. Equey : Je me demandais si, dans les quartiers qui ont vu une importante augmentation du nombre d'habitants, les canalisations ont des diamètres suffisants. En tenant compte de

l'évolution future de la population il y a peut-être lieu de remplacer certaines canalisations au lieu de simplement les nettoyer.

M. Panzera : Nous allons effectivement vérifier que ces canalisations sont adaptées mais également faire un plan des travaux à prévoir dans les 10 prochaines années et leur degré d'urgence.

M. Rodriguez : Ma première remarque porte sur le libellé du préavis qui parle uniquement de curage et de contrôle des canalisations alors que dans le contenu du préavis on trouve des travaux d'assainissement, des honoraires, etc. Je me demande donc s'il ne faudrait pas changer ce libellé.
Ensuite je pense qu'il serait judicieux de faire d'abord un repérage des curages des canalisations de la commune et après coup de faire une estimation des travaux d'assainissement à effectuer en fonction des travaux de curage. En effet, dans le préavis on trouve un montant d'environ CHF 230'000.— de travaux d'assainissement mais on ne sait pas de quoi il s'agit étant donné que les travaux de curage n'ont pas été faits.

M. Panzera : A ce sujet vous aurez des réponses plus détaillées lors de la rencontre avec la commission d'épuration dont vous faites partie.

M. Rodriguez : Je pense que le crédit demandé par ce prévis, de presque un million de francs, est largement insuffisant et qu'il serait préférable de dissocier l'étape comprenant le curage et le contrôle de celle concernant les travaux d'assainissement. Ces deux étapes devraient faire l'objet de deux préavis séparés.

M. Panzera : C'est exactement comme cela que nous allons procéder. Ce premier rapport est un état général qui permet de définir les urgences. Ensuite, au fur et à mesure des curages qui seront effectués, nous déposerons d'autres préavis afin d'effectuer des travaux en urgence ou au contraire pour les planifier dans le temps.

M. Rodriguez : Je pense toujours que les travaux d'assainissement devraient faire l'objet d'un deuxième préavis. Actuellement on ne sait pas si le montant de CHF 230'000.— qui figure dans ce préavis est une estimation ou des travaux à faire prochainement.

M. Panzera : Ce sont des travaux partiellement quantifiés déjà par le bureau Schopfer & Niggli SA. qui a été mandaté pour établir ce dossier. Je pense cependant que la commission d'épuration aura l'occasion de poser toutes les questions pertinentes à ce sujet.

M. Hirsch : Ne serait-il pas plus intéressant de demander d'abord au conseil son avis sur l'état des lieux des canalisations afin que le crédit pour cette analyse soit clairement identifié et pas dilué dans la partie des travaux à proprement parler ?

M. Panzera : Le mandataire a déjà identifié des travaux urgents à effectuer qui sont compris dans ce préavis et les détails de ces travaux seront transmis à la commission d'épuration. Cependant le but principal de ce préavis est bien d'effectuer un état des lieux du réseau.

M. Chappuis : En tant que président de la commission d'épuration j'aimerais adresser mes remerciements à la Municipalité et particulièrement à M. Panzera. En effet, depuis plusieurs années les différents prédécesseurs de M. Panzera ont évoqué la nécessité de faire cet état des lieux mais n'ont jamais dépassé le stade des déclarations d'intention. Aujourd'hui nous

avons enfin du concret et j'en suis fort aise. Cependant j'aurais des questions à poser au bureau d'ingénieurs dans le cadre de la commission. Je vois que notamment le recalcul de la calibration des canalisations ne figure pas le préavis et j'espère que les représentants du bureau technique concerné pourront nous éclairer sur les détails de leur soumission. Je remercie les membres de la commission d'épuration de passer me voir en fin de séance pour fixer immédiatement une date. J'ai également entendu dire que M. Racine se retire de cette commission. Si c'est vrai, pourrais-je savoir qui est son remplaçant ?

M. Panzera : Je remercie le président de la commission d'épuration et je suis à voter disposition en fin de séance pour fixer la date de la rencontre.

M. Racine : Du fait de ma charge de 1er vice-président, j'ai effectivement renoncé à ma participation à la commission d'épuration. Le nom de mon remplaçant a été annoncé lors de la séance du 26 juin dernier donc vous pouvez le trouver dans le procès-verbal de cette séance.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

La commission d'épuration est chargée de l'étude de ce préavis et rendra son rapport au Président pour le 6 novembre ou si cette date est trop proche, pour le 27 novembre au plus tard.

6. Dépôt de la motion

M. le Président ouvre la discussion sur la motion déposée par M. Laurent Clerc.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote pour le renvoi de cette motion à la Municipalité.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice décide par 46 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention de prendre en considération la motion « » et de la renvoyer directement à la Municipalité pour étude et réponse.

7. Préavis 15/19 « Arrêté d'imposition pour l'année 2020 »

M. le Président donne la parole à M. Beck pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Beck : En conclusion, la COGEFI privilégie de baser la décision sur l'arrêté d'imposition sur la situation financière réelle de la Commune, basée sur les comptes communaux, plutôt que de déterminer le taux d'impôts basé sur l'incertitude d'hypothèses de ce qui peut arriver dans l'avenir. L'expérience de l'année passée et la taille des réserves dont la Commune dispose, nous confortent dans ce choix. En fonction des éléments qui nous ont été présentés, la COGEFI conclut que la commune de Saint-Sulpice, en vue de sa situation financière, devrait répercuter la bascule que les communes ont conclue avec le Canton. La commission de gestion et des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

les membres du Conseil communal, d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 amendé selon la proposition ci-dessus de la Commission de gestion et des finances.

La Municipalité a un complément à ajouter.

Mme Theumann : J'aimerais apporter des informations supplémentaires au préavis dont nous allons débattre.
Les chiffres à la fin septembre nous sont amenés à revoir à la hausse les revenus tels que définis cet été dans le préavis. Néanmoins, inclus les 1,6 millions manquants et corrigés dans le rectificatif que nous vous avons adressé, notre pré-budget présente un déficit de fonctionnement d'environ 3 millions et une marge d'autofinancement négative d'un peu moins d'un million.
J'insiste sur le fait qu'à moins d'événements extraordinaires, nous ne couvrons pas nos dépenses de fonctionnement.
Au vu du résultat de 2018 et de nos liquidités actuelles, nous n'avons pas voulu augmenter le taux d'impôt communal cette année mais il est cependant important de réaliser que nos réserves de liquidités vont considérablement baisser si les comptes 2019 et le budget 2020 devaient se réaliser. Pour rappel, le budget 2019 prévoyait une perte de 3 millions et aujourd'hui nous n'avons toujours pas de miracle en vue.
Nous ne sommes pas non plus à l'abri d'une variation de plus ou moins un million sur les revenus ou la facture péréquative sur laquelle nous n'avons pas de prise.
En d'autres termes, nous ne thésaurisons pas, bien au contraire, puisque nous puiserons dans nos actifs pour couvrir les frais de fonctionnement.
Mis à part ça, nous avons des investissements à financer, dont 2,5 millions déjà engagés, et d'autres qui nous semblent indispensables, comme la garderie et la déchetterie, afin d'offrir des prestations minimales de qualité aux Serpelious.
Nous maintenons donc notre proposition d'un taux d'impôt communal stable à 55. Une baisse de 55 à 53,5 correspondrait à une perte supplémentaire d'environ CHF 500'000.--, soit en moyenne une économie de CHF 100.— par habitant. Cela représente 2 cafés en moins par mois pour chaque citoyen mais une grosse manne pour la commune.

M. Hirsch : La position de la commission est d'agir en fonction de la situation réelle non sur des hypothèses sur l'avenir. Nous avons eu ce même type de discussion il y a une année au sujet d'une proposition d'augmentation du taux d'impôt de 8% et suite à un événement extraordinaire, une fois de plus, l'année s'est conclue avec un résultat extrêmement positif. Cette année la situation est beaucoup plus confortable. Nous sommes conscients des projets ambitieux à mener mais nous avons aussi des réserves de liquidités considérables qui nous valent presque des menaces d'être pénalisés par des taux d'intérêts négatifs. Je considère donc qu'il est plus prudent d'agir sur ce qu'on connait plutôt que sur des suppositions.

M. Affolter : Effectivement nous étions exactement dans la même situation l'année passée. Même en faisant abstraction de l'événement extraordinaire de l'année passée on était encore dans une situation de cash flow positif de plus d'un million. Même si nous avons des investissements lourds à venir, environ 10 millions je pense, on pourra éventuellement décider d'une imposition plus importante l'année prochaines, lorsqu'on connaitra les dépenses exactes, leur impact sur les charges courantes et leur financement. Pour l'instant nous n'avons pas ces informations.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement No 1

M. Brandt : Il est important que vous sachiez que la Municipalité soutient le maintien du point d'impôt à 55 % pour les raisons énumérées par Mme Theumann et je pense que la réflexion de la commission ne doit pas être suivie. D'abord elle part de l'idée qu'on augmente les impôts, ce qui est vrai pour ce qui est de la totalité des impôts payés par les contribuables aux niveaux communal et cantonal mais ce qui est important pour la Municipalité c'est le niveau communal. Il n'y a pas d'augmentation au niveau communal mais un maintien des rentrées fiscales au taux de 55% car nous ne couvrons pas nos dépenses de fonctionnement. Il y a aussi les investissements, ceux qui sont passés comme le crédit de 12 millions que nous avons souscrit et dont nous n'avons pas encore remboursé ni provisionné un seul centime. Il reste quelques années jusqu'à l'échéance de ce crédit mais quand elle sera arrivée il faudra peut-être refinancer par un autre crédit ou vendre un terrain car une telle somme ne se trouve pas facilement. Si on voulait provisionner ce crédit il faudrait mettre CHF 800'000.—par année.

Il y aussi le bâtiment de la voirie/déchetterie, vous avez ces informations puisque vous avez un plan des investissements.

Ce qu'on vous propose c'est d'atténuer les effets de yoyo, d'essayer de lisser les incertitudes et d'éviter une navigation à vue. La commission voudrait qu'on attende de voir la situation en fonction des investissements et de leur financement pour adapter le taux d'impôt sur le moment. Nous, nous essayons de voir un peu plus loin car on nous a demandé de planifier sur 5 ans, de faire des pré-budgets et de présenter des hypothèses chiffrées. Nous vous avons présenté ces chiffres et vous nous dites que finalement ces hypothèses c'est du vent et que vous ne voulez pas vous baser sur ces incertitudes. Par contre vous vous basez sur le passé et sur cet événement extraordinaire qui a eu un effet en cascade sur la péréquation. Vous n'avez pas contesté les chiffres que nous avons présentés dans notre hypothèse et vous savez qu'ils sont particulièrement optimistes au niveau des rentrées fiscales. Ce que nous demandons pour le ménage communal c'est la stabilité et rien de plus.

M. Laurent Clerc : Je rebondis sur l'intervention de Mme Theumann qui nous dit que l'augmentation d'imposition équivaudrait à deux cafés par personne en moyenne. Je trouve cette affirmation assez fallacieuse car on ne tient pas compte des classes de revenu imposables et je doute fortement de cette affirmation. M. Brandt quant à lui nous parle des investissements et appuie son argumentaire le fait que la Municipalité nous propose des hypothèses et des chiffres solides. De mémoire de conseiller communal, je n'ai jamais vu qu'on ait apporté un rectificatif de plus d'1,6 millions après que la commission de gestion et des finances se soit penché sur le point d'impôt. Permettez-moi de douter de cette approche solide. Par l'augmentation des impôts, l'exécutif pallie à toute créativité dans les solutions à amener pour financer les investissements qui se profilent pour la commune. Je soutiens donc l'amendement de la commission de gestion et des finances qui propose de baisser l'impôt communal à 53,5%.

Mme Theumann : Ce n'était peut-être pas clair mais j'ai dit qu'il s'agissait d'une économie de CHF 100.— par habitant. Pour ce qui est du rectificatif de 1,6 millions dans le préavis, il s'agit effectivement d'une erreur et nous sommes désolés de ne l'avoir remarqué qu'après que la commission de gestion et des finances se soit réunie. Nous avons néanmoins voulu corriger cette erreur au plus vite et si la commission n'a pas voulu la traiter c'est sa décision.

Mme Parent : Je voudrais vous expliquer pour quelles raisons je vais suivre l'amendement de la commission de gestion et des finances et pourquoi je vous invite à faire de même.

La première raison c'est que le canton prend désormais à sa charge la totalité des coûts de l'aide des soins à domicile. Les communes ont donc cette dépense en moins et pour Saint-Sulpice ça correspond environ à 1,5 points d'impôts de gagné. Les communes se sont engagées à répercuter cette baisse sauf raison spéciale, or les raisons évoquées par la Municipalité, dans le paragraphe 8 du préavis, sont vagues. On y parle surtout d'incertitudes,

ce qui n'est pas très convaincant. Avec de telles justifications, Saint-Sulpice va faire office de mauvais élève auprès du Canton.

La deuxième raison c'est que la commission de gestion et des finances et formée de 7 membres dont plusieurs ingénieurs. A priori, l'avis de ce groupe de 7 personnes a plus de chances d'être bon que celui de la Municipalité qui est formée de 5 personnes dont un seul ingénieur. La commission de gestion et des finances n'a pas de rôle politique à défendre contrairement à la Municipalité et elle est donc plus libre. Pour ces raisons je crois plus au contenu d'un rapport de la commission qu'en celui du préavis.

La troisième raison c'est que j'ai l'impression que la Municipalité voudrait toujours avoir un budget plus important. Cela est contraire au principe de bonne gestion.

Pour ces trois raisons je voterais pour l'amendement proposé par la commission de gestion et des finances.

Mme Theumann : Le dernier recensement de la population à Saint-Sulpice, toutes personnes confondues, est de 5100 personnes donc vous imaginez bien qu'une administration qui doit gérer 5100 personnes a certainement plus de besoins qu'une administration qui doit en gérer 3500 ou 4000 comme c'était le cas il y a quelques années. La deuxième chose que je voudrais dire c'est que nous avons un boursier qui a des qualifications et compétences bien supérieures à la plupart d'entre nous et bien qu'il y ait eu une erreur sur ce préavis, on peut totalement lui faire confiance.

Mme Merminod : Vous dites Mme Parent que nous allons faire office de mauvais élève auprès du Canton mais je pense que c'est déjà le cas avec un taux d'impôt aussi bas. Notre taux de 55% est déjà l'un des plus bas du canton. C'est vrai qu'au Grand Conseil on ne va rien faire pour une commune avec un taux d'impôt aussi bas alors imaginez si on le baisse encore.

D'autre part, je parle en mon nom personnel mais je pense aussi au nom de mes collègues, le manque de confiance que vous avez vis-à-vis de la Municipalité est difficile. Cela nous empêche aussi d'avancer dans nos projets et ces réflexions sont pénibles pour nous.

M. Dijamatovic : J'aimerais revenir sur la proposition de la Municipalité de l'année passée pour l'augmentation du taux d'impôt. Il y avait eu un amendement à 2 points qui a bien sûr été refusé. Déjà à l'époque certains pensaient qu'une augmentation de 2 points avait du sens et là on est en train de penser à descendre d'1,5 point. Je pense aussi que la commission n'est pas assez attentive à la marge d'autofinancement car il serait totalement inadéquat que notre Municipalité commence à emprunter pour gestion courante. C'est contraire à la gestion communale, ça ne doit pas se faire et vous avez peut-être lu le propos de syndic de Pully, M. Gil Reichen, dans le 24heures d'aujourd'hui, qui a expliqué cette problématique. Il va probablement demander une augmentation de l'impôt afin d'éviter ce problème car on ne peut pas emprunter de l'argent pour le ménage courant.

Mme Fankhauser : Je viens de lire une information dans le 24heures du 10 octobre et j'apprends que Bussigny et Ecublens augmentent leurs impôts. Ecublens passe à 64% et Bussigny à 63%. Personnellement ça m'est complètement égal qu'on baisse le taux d'impôt d'1,5 points vu le peu de différence. Vu qu'il n'y a pas de répercussion visible sur le budget des habitants de Saint-Sulpice, pourquoi est-ce qu'on devrait baisser les impôts ? Pour ma part je préfère qu'on garde une stabilité, qu'on maintienne le taux d'impôt à 55% pour émette aussi un signal.

D'autre part j'aimerais revenir sur la question de la confiance à la Municipalité. Lorsque je faisais partie de la commission de gestion et des finances et nous avions demandé à maintes reprises à la Municipalité de nous faire un plan sur 5 ans. C'est ce qu'ils ont fait maintenant et je les remercie de travail attendu depuis longtemps. J'ai confiance actuellement dans la

suite des événements du côté de l'exécutif et j'aimerais que mes collègues aussi soient conscients que c'est important de donner ce signal à la Municipalité.

Mme Burrus : Je comprends tout ce qui vient d'être dit mais je voudrais rappeler que pendant des années les chiffres ont été positifs et qu'il a même été suggéré au moment de l'examen des comptes de rendre aux contribuables une partie des impôts versés. Ce remboursement n'a jamais été fait et l'argent a été placé dans des réserves. Pour cette raison je pense qu'on peut se permettre d'attendre et de ne pas augmenter les impôts en acceptant le principe de la bascule. Je lis également le 24heures et il y figure un bon nombre de communes qui ont procédé à cette bascule. Je voterais donc pour l'amendement de la commission et je souhaiterais d'ailleurs que le vote se fasse à bulletin secret.

M. Affolter : On a parlé tout à l'heure d'un autofinancement négatif et je voudrais préciser que l'année passée on avait un cash flow positif de 1,5 millions et nous avons aussi acheté dernièrement des terrains pour la future déchetterie qu'on a payé avec un prêt à court terme déjà remboursé. La situation actuelle est donc saine puisqu'on a augmenté les réserves de 5 millions au niveau du bilan. Dans l'article du 24heures il est indiqué qu'un tiers des communes a baissé les impôts et que deux tiers les ont augmentés.

Mme Theumann : J'aimerais revenir sur les remarques de M. Affolter car j'ai l'impression que vous confondez les comptes 2018 avec l'année 2019. Les chiffres 2019 sont en ligne avec notre budget donc, à moins d'un miracle, nous allons faire 3 millions de perte cette année. Nous avons les réserves pour combler cette perte mais elle est néanmoins bien réelle. En 2017 on avait une marge de d'autofinancement négative et pas positive.

M. Affolter : En 2017 c'était bien négatif mais on avait changé le mode de comptabilisation de la péréquation. Si on exclut cela le résultat est positif.

Mme Theumann : M. Affolter, nous avions alors puisé dans les réserves afin de ne pas présenter une marge d'autofinancement encore plus négative donc je ne suis pas d'accord avec vous.

M. Hirsch : D'abord je crains que cette discussion ne soit passée du plan factuel au plan émotionnel et j'encourage chacun à se baser sur les faits plutôt que sur les émotions pour traiter de ce sujet important.

Ensuite on parle de lisser le taux d'imposition mais qu'est-ce que ça veut dire ? S'agit-il de lisser le montant obtenu par la commune en mettant la main dans la poche du contribuable ou de lisser la charge fiscale que les contribuables doivent endosser ? Je ne sais pas comment vous répondez à cette question mais pour moi, si la commune maintient le taux d'impôt qui lui revient et que le Canton augmente la sienne, le résultat est une augmentation de la charge fiscale des contribuables. Je pense qu'il est important de lisser la charge fiscale du contribuable et de mon point de vue c'est cette configuration qui prévaut.

Vous parlez ensuite de la liste des investissements. Il s'agit d'une liste de souhaits et pas une liste établie avant les élections et validée par le peuple. Par conséquent, tant que ces investissements n'ont pas été acceptés par le Conseil, il ne s'agit que d'une wish list.

Ensuite vous dites qu'on ne thésaurise pas. C'est peut-être vrai pour ces dernières années mais les réserves dont nous disposons sont bien le résultat d'une thésaurisation. On a donc constitué facilement ces réserves en mettant l'argent des contribuables de côté et aujourd'hui on peut donc, avec la même facilité, dépenser ces réserves qui sont là pour cela.

J'insiste aussi sur le fait que la commission n'a pas dit que les chiffres présentés par la Municipalité étaient du vent. Au contraire, nous vous félicitons de cette projection qui est très

valable mais nous pensons que les impôts ne doivent pas être augmentés aujourd'hui sur la base de ces hypothèses.

Mme Theumann : Par rapport au taux de 55%, je vous rappelle que les 2 tiers des communes vaudoises ne vont pas diminuer leur taux d'impôt. L'augmentation pour la grande majorité des contribuables va donc bien avoir lieu pour cette année mais il faut tenir compte du fait que le Canton a déjà annoncé une baisse d'un point pour l'année prochaine. Si nous suivons la logique et que l'année prochaine nous demandons une augmentation d'un point vous la refuserez certainement. Je vous rappelle également que ce n'est pas seulement le taux de 55% qui plait beaucoup aux entreprises qui veulent s'installer dans notre commune mais également sa stabilité.
Pour ce qui est des investissements 2020, une partie a déjà été votée par vous, notamment pour la RC1. Il y a aussi des investissements auxquels on ne pourra pas surseoir, notamment les travaux du chemin du Russel qui est en train de s'affaisser. Il y a déjà un montant de 2,5 millions qui est engagé pour 2020. On doit donc prendre ces investissements en considération. Heureusement les marchés monétaires sont particulièrement attractifs aujourd'hui et vont nous aider à faire face à ces dépenses.
Sur le thème de la thésaurisation, je répète que nous allons puiser dans nos réserves de façon très importante, pour cette année d'abord et probablement pour l'année prochaine. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui nous devons essayer d'anticiper sur les années à venir.

Mme Graetzel : J'aimerais savoir où se trouvent nos réserves. Est-ce qu'on gagne quelque chose sur nos réserves ?

Mme Theumann : Les réserves font partie de nos actifs, ce ne sont pas des liquidités. Ça nous permet d'emprunter facilement mais il faudra néanmoins rembourser les emprunts que nous feront.

M. Brandt : Pour ce qui est de nos actifs, nous avons un peu d'argent sur notre CCP, nous avons quelques débiteurs et surtout nous avons des immeubles. Par conséquent, si nous avons besoin de liquidités nous devront vendre un terrain.

M. Richards : Pour moi ces réserves sont les économies faites par les Serpelious depuis des années.

M. Hunziker : Vous dites que deux tiers des communes n'ont pas baissé les impôts. Pour ma part je vous dis même que deux tiers des communes ont augmenté les impôts. Le débat est très émotionnel mais il ne faut pas oublier que si nous baissons le taux d'impôt à 53,5% on maintient les rentrées de 2018 et si on laisse le taux à 55% on augmente les revenus de la commune de 1,5%. Pour ma part je vais donc suivre la commission.

M. Panzera : Je voudrais répondre à M. Richards par exemple. Nous avons 12 millions de réserves pour le fonds d'épuration. Ce ne sont pas des liquidités. En fait les taxes d'épuration que nous encaissons alimentent les liquidités et du point de vue purement comptable on assigne ce montant pour les liquidités. Ce n'est donc pas de l'argent liquide mais un jeu d'écritures comptables en interne.

Mme Dubuis : Je constate qu'on se compare beaucoup à d'autres communes ce soir. Il faut savoir que beaucoup de communes nous envient notre cadre et notre taux d'impôt. Je vous rappelle donc que nous sommes privilégiés et que notre fiscalité est très attractive. Je vous invite donc à suivre les deux tiers des communes qui ont effectivement augmenté les impôts

de leurs contribuables en ne baissant pas le taux d'impôt communal. Sur le plan fiscal nous restons une commune très attractive et, de fait, nous continuons à être privilégiés.

M. Spaccapietra : Je n'ai pas de compétence en matière de finances et je ne peux donc que me laisser guider par l'émotionnel pour me faire une idée sur le sujet. Mon idée est donc de suivre la proposition d'amendement de la commission car c'est très gênant d'aller expliquer aux Serpelious que même si le Canton prend à sa charge une partie des dépenses de la commune, la commune a décidé de maintenir le taux d'imposition. Cela nous met dans la situation de l'importateur qui ne répercuterait pas la baisse du prix d'achat d'un produit sur le prix de vente mais maintiendrait ce dernier afin d'augmenter sa marge. Pour ma part cela me mettrait mal à l'aise, j'appuierais donc l'amendement proposé par la commission.

M. Brandt : Cette augmentation qu'on demande pour financer le ménage communal a pour but de financer les besoins publics et la qualité de vie de chacun. Vous avez les éléments dans le plan d'investissement auxquels on ne coupera pas comme certaines infrastructures, les routes ou les canalisations. A côté de ça, il faut également aux investissements à faire sur les bâtiments communaux afin, notamment, de donner l'exemple d'une meilleure efficience énergétique. Ces travaux vont coûter très cher et ne figurent pas dans le plan d'investissement. Il faudra notamment faire quelque chose pour le foyer paroissial, la déchetterie et la voirie. Pour reprendre la comparaison de M. Spaccapietra, cette marge que l'importateur garde pour son seul profit, la Municipalité l'utilise pour le bien de la collectivité. Effectivement le contribuable va être mis davantage à contribution mais les besoins sont également plus importants. C'est un choix politique finalement. Veut-on privilégier l'intérêt public ou privilégiés des intérêts plus personnel en rendant en quelque sorte aux contribuables ce qu'ils ont versé ? Nous devons quant à nous penser à financer au moins les investissements indispensables et nous ne pourrons pas le faire en naviguant à vue et en adaptant les impôts au coup par coup.

Mme Burrus : Lorsque je faisais partie de la commission de gestion et des finances, il y quelques années, nous avions fait une estimation de la valeur vénale des terrains appartenant à notre commune et faisant partie des réserves et il me semble que cette valeur était de 75 millions. La commission avait alors relevé qu'un jour viendrait ou le Canton, dans le calcul de péréquation, viendrait pénaliser les communes dites privilégiées à cause de leurs réserves. Il vaudrait donc mieux que ces réserves servent pour financer les investissements à faire dans la commune au lieu d'être un jour récupérées par le Canton.

M. Moser : On loue nos prédécesseurs qui ont mis de l'argent de côté en créant des réserves. Maintenant nous allons avoir besoin d'utiliser ces réserves notamment pour couvrir le déficit structurel de cette année qui se montera à 3 millions. L'année prochaine il s'agira peut-être d'un déficit de 4 millions. Est-ce qu'on a le droit, pour économiser quelques centaines de francs d'impôts, de liquider les réserves constituées par nos prédécesseurs au seul motif qu'elles sont là ? Nous devrions être un peu plus prudents. Pour revenir sur l'intervention de Mme Burrus, la commission immobilière pense que si nous devons faire un gros investissement, un terrain peut être vendu mais nous n'allons pas liquider les terrains pour boucher les trous du ménage communal. A 4 millions par année, les 75 millions seront liquidés en 15 ans.

M. le Syndic : J'ai bien écouté les interventions des partisans du maintien du taux d'impôt 55% et celles des partisans de la baisse du taux à 53,5% et je vous rappelle que, depuis quelques années, je tire la sonnette d'alarme car je pense qu'il faut envisager une augmentation du point d'impôt sachant que la population augmente et change.
Les demandes sont de plus en plus conséquentes, nous avons besoin d'une garderie, d'une nouvelle déchetterie et le foyer doit être complètement refait. Ce que je souhaiterais c'est que ce Conseil fasse confiance à la Municipalité car nous en avons grandement besoin. La

commission de gestion et des finances nous a demandé des visions et il semblerait que maintenant ce soit la vision de cette commission qui ait changé. Il faut laisser le temps à la Municipalité de corriger l'inertie inhérente aux changements de cap entamés par notre commune. Maintenant que nous allons enfin voir les résultats de nos actions, on nous dit que ce que nous avons fait ne sert à rien. C'est assez déprimant et je voudrais que vous sachiez tous que nous travaillons pour votre bien et pas seulement pour nous.

M. le Président clôt la discussion et demande aux membres du Conseil de lever leur carton s'ils demandent que le vote se déroule à bulletin secret.

15 membres demandent le bulletin secret

Le cinquième des membres du Conseil présents étant atteint, le vote se déroulera à bulletin secret.

M. le Président propose de passer au vote concernant l'amendement No 1 et rappelle que les membres du conseil doivent voter oui pour accepter l'amendement et le taux d'impôt de 53.5% et non s'ils refusent cet amendement.

L'amendement No 1 est rejeté par 23 voix pour 25 voix contre

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 15/19.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et invite à passer au vote concernant le préavis 15/19.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal No 15/19 ainsi que l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 36 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions

- D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel que présenté par la Municipalité.

M. le Syndic : La Municipalité vous remercie de la confiance que vous lui témoignez.

8. Proposition du Bureau « Indemnités des membres des commissions à partir du 1er juillet 2019 »

M. Pache : Avant que l'on entame la discussion sur le rapport de la commission j'aimerais faire usage de l'article 75 de notre règlement pour déposer une motion d'ordre. En effet, sans me prononcer sur la proposition du Bureau ni sur le rapport, j'ai trouvé fort étonnant qu'aucun membre du Bureau ne participe à la séance de commission. Le règlement interdit au président de la faire mais il y a un 1er vice-président, une 2ème vice-présidente et des scrutateurs.
C'est un peu comme si le Bureau avait travaillé sur cette proposition mais n'avais pas eu l'occasion de la défendre devant la commission. Finalement la commission a travaillé en circuit fermé et rend un rapport avec 11 amendements, ce que je trouve énorme pour cet objet.
Je me demande donc s'il ne faudrait pas renvoyer la commission avec un ou deux membres du Bureau pour qu'ils se mettent autour de la table et revoient le sujet avant de revenir avec un rapport devant ce Conseil.

M. le Président : J'ai consulté le règlement et il n'est indiqué nulle part qu'une commission traitant d'une proposition du Bureau ait l'obligation d'inviter un membre du Bureau, raison pour laquelle, après m'être mis à disposition, je n'ai pas insisté.

M. Laurent Clerc : En tant que membre du Conseil ayant été chargé de convoquer la commission, je peux vous dire que j'ai exécuté parfaitement les ordres émis par le Bureau, lequel est sous la responsabilité du président du Conseil, et la convocation de la commission ne mentionne nullement qu'il y a un membre du bureau délégué à convoquer.
Nous avons reçu une convocation le 29 septembre qui n'indique nullement qu'un délégué du Bureau doit être convoqué. Par la suite un membre de la commission a été répudié de par son appartenance au Bureau, nous avons reçu une nouvelle convocation en date du 6 octobre, qui ne mentionne toujours pas qu'un délégué du Bureau doit être convoqué. La commission a donc été convoquée valablement, elle a siégé valablement et il n'y a donc aucune raison pour qu'on ne débatte pas de ce sujet ce soir.

M. le Président : Je considère que la commission n'a pas enfreint le règlement puisque ce dernier ne spécifie pas expressément que la commission devait inviter un membre du Bureau.
Entre les deux convocations dont vient de parler M. Laurent Clerc il y a eu un email que je lui ai adressé moi-même et par lequel je lui apprenais qu'un des membres de sa commission devait être changé pour la raison qu'il a évoqué. Dans ce message je me mettais également à sa disposition en tant que président du Bureau ayant formulé la proposition et en tant que co-auteur de cette proposition.

M. Laurent Clerc : Je confirme que vous vous êtes effectivement mis à disposition de la commission en tant que président du Conseil et auteur de la proposition mais le règlement stipule spécifiquement que le président du Conseil ne donne aucune consigne à une commission et ne siège à aucune de ses séances. Votre proposition ne pouvait donc pas être prise en compte.

M. le Président : Je réfute totalement cet argument car il n'était pas question que je siège à cette séance mais que j'y sois invité pour donner quelques explications. Il en va de même pour les Municipaux qui sont invités par les commissions et qui ne siègent pas dans lesdites commissions mais sont présents pour répondre à des indications.

M. Laurent Clerc : L'article 39 de notre règlement spécifie explicitement que le président du Conseil ne peut donner d'instructions à une commission ni assister à ses séances, en quelque qualité que ce soit.

M. le Président : Le premier vice-président et la deuxième vice-présidente étaient à votre disposition si des informations voulaient être obtenues par l'auteur du rapport.

M. Dijamatovic : Je pense que nous pouvons tous appliquer la règle du bon sens. Il y a des choses écrites ou pas suffisamment écrites dans un règlement mais cela me parait incongru de statuer sur un objet sans que la personne qui a élaboré cet objet soit invitée à assister à la séance, qu'il s'agisse du président, du 1er vice-président ou autre. C'est pareil que lorsqu'un préavis municipal est traité par une commission : un représentant de la Municipalité est présent pour l'explication et la discussion. Ensuite la personne se retire et la commission débat. Je rejoins donc l'avis de M. Pache et je proposerais que la commission refasse son travail avec la présence d'un membre du Bureau afin que les choses soient faites correctement. En effet, ça me partait énorme de recevoir un rapport de commission avec 11 amendements, pour ce type de sujet.

M. le Président : Je répète que le règlement n'impose pas à la commission d'inviter un membre du Bureau, donc je considère que la proposition reste sur la table et que le rapport de la commission est valable.

M. Hirsch : On parle de rémunération du travail des conseillers dans les commissions et il me semble qu'on déjà passé trop de temps là-dessus. Nous sommes ici pour contribuer au bien de notre commune et tout moment passé sur ce type de sujet est un moment de trop. Si on accepte cette motion d'ordre on rallonge ce processus douloureux avec davantage de discussions et de séances de commission. Je pense qu'on a intérêt à ne pas accepter cette motion, voter contre les conclusions de cette commission, accepter la proposition du Bureau et passer à autre chose.

M. le Président clôt la discussion sur la motion d'ordre et passe la parole à Mme Grzelak-Guidon pour la lecture des conclusions de la commission.

Mme Grzelak-Guidon : En conclusion de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, vous prie Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir fixer les principes et indemnités de commission des membres du Conseil Communal telles que proposées par la Commission par le biais des 11 amendements ci-dessus et de fixer au 1er juillet 2019 l'entrée en vigueur de cette modification.

Les membres du Bureau ont quelque chose à ajouter

M. Racine : Le but de cette proposition est de rectifier une erreur qui existe depuis le début de la législature en cours. Depuis 2016 les membres des commissions sont indemnisés CHF 30.— par séance (même pour les séances de la commission de gestion et des finances qui durent parfois 6 à 8 heures) alors que précédemment ils étaient indemnisé CHF 30.— par heure.
Les amendements proposés par la commission vont museler les conseillers et limiter le temps des séances sans les laisser délibérer selon leurs besoins. J'ai participé à nombre de commissions et jamais je n'ai constaté qu'un des membres ait volontairement voulu prolonger

une séance. Je vous invite donc à refuser les 11 amendements contenus dans le rapport de la commission.

Mme Fankhauser : Je suis bien entendu en accord avec M. Racine puisque nous avons travaillé ensemble sur cette proposition mais je voudrais dire que cette présomption de triche signifiée par la commission dans son rapport n'est pas tolérable. Nous sommes tous engagés corps et âme dans notre fonction et, comme le dit M. Hirsch, nous ne le faisons pas pour l'argent. Je vous invite donc à aller dans le sens de notre proposition afin de simplifier également le travail de l'administration.

La commission a quelque chose à ajouter

M. Laurent Clerc : La commission s'est réunie et a travaillé assez efficacement et en toute bonne foi, sans jamais remettre en cause l'intégrité des membres du Conseil. Ceci étant, il est clair qu'un certain nombre de corps de métiers préfèrent travailler à l'heure plutôt qu'au résultat. On observe sur des données qui sont à disposition de tous sur le site de la commune que depuis le début de la législature le coût moyen du traitement d'un préavis a augmenté de 34%. Je ne pense pas que la complexité des préavis ait augmenté depuis le début de la législature. La commission reconnait qu'il est parfaitement normal de rémunérer les membres du Conseil et les commissionnaires et qu'il s'agit de rectifier une situation qui n'est pas normale. La commission reconnait également, par un amendement dans ce sens, qu'il est normal de revoir la rémunération des gros rapports de la commission de gestion et des finances. Il nous semble néanmoins opportun, non pas de museler les conseillers dont les heures de travail ne seront pas limitées, mais de mettre en place une limite financière. La commission a estimé à l'unanimité qu'une incitation à un traitement synthétique des propositions de la Municipalité était opportune.
Il y avait donc deux façons possibles de procéder, par plusieurs amendements portant sur chaque point de la proposition que la commission estimait devoir être revu ou par un le biais d'un amendement bloc qui aurait remplacé purement et simplement la proposition du Bureau. Nous avons choisi la première option et nous vous encourageons à accepter les 11 amendements de la commission.

M. Pache : Je suis d'accord sur le fait que la proposition du Bureau méritait quelques clarifications. Par exemple, si une commission se réunit quatre fois pour traiter un préavis, on rémunère une fois le président pour sa qualité de président et une seule fois le rapporteur pour son rapport. Je suis également d'accord sur le fait que la commission de gestion et des finances traite de l'aspect financier d'une tondeuse à gazon, le travail n'est pas le même que pour l'examen des comptes ou du budget. Par contre je trouve un peu mesquin qu'on dise aux membres des commissions qu'ils peuvent parler tant qu'ils veulent mais que le compteur s'arrête après un certain temps. S'il y a un endroit où les gens devraient être libres de parler à bon escient et avec un esprit synthétique c'est bien dans ces séances de commission.
Je me refuse à limiter la rémunération des membres de commissions alors qu'ils fournissent un important travail professionnel pendant ces séances. Je tiens à dire que moi non plus je n'ai jamais vu un membre de commission regarder l'heure et faire traîner la séance pour faire une heure supplémentaire. C'est même inimaginable.
Je rappelle aussi que le président de la commission est chargé de mener les discussions et de les ramener sur les sujets à traiter si les membres s'en éloignent. Et si ça ne suffit pas, une majorité des membres de la commission peut également mettre le holà si la discussion s'éternise. Pour résumer je veux bien suivre certains amendements mais je m'oppose avec la dernière énergie à tous ceux qui ont pour but de fixer un plafond d'indemnité et je vous invite à faire de même.

Mme Kaeser-Moser : Pour ma part j'ai l'impression d'être face à une proposition et une contre-proposition et je pense qu'un rapport plus synthétique aurait été plus compréhensible. Actuellement j'ai de la peine à dire avec quels amendements je suis d'accord et sur quels amendements je ne le suis pas.

M. Laurent Clerc : Nous pourrions proposer un amendement aux 11 amendements qui rejoindrait l'avis qui semble commun aux différents membres qui sont intervenus, c'est-à-dire qu'il supprimerait la notion de limitation de l'indemnisation.

Mme Fankhauser : Je me réjouis que vous ayez compris que ce n'était pas une bonne idée de plafonner le temps passé dans les commissions. J'ai un autre problème quant à la distinction entre « heure de commission » et « heure de séance ». Une heure de commission commence lorsqu'on est à la maison et qu'on prépare la séance alors qu'une heure de séance commence lorsque le président ouvre la séance. Cette petite distinction risque de nous couter très cher.

M. Laurent Clerc : Vous apportez de l'eau au moulin de la commission Mme Fankhauser. C'est pour cette raison que la commission, à l'unanimité, pense qu'il faut modifier la proposition du Bureau et introduire une limitation de la rémunération.

M. Racine : Ce dont on parle ici c'est de l'indemnisation des séances de commission uniquement. Je répète que ces 11 amendements doivent simplement être refusés.

Mme Willi : J'ai l'impression que la commission a pris le problème par le mauvais bout en partant du principe que toute personne élue au Conseil et siégeant dans une commission était susceptible d'exagérer. A partir de là on estime qu'il faut mettre des garde-fous et une incitation au résultat. Ce sont des personnes qui personnes qui passent leurs soirées en séances de commission au lieu de les passer avec leur famille ou à se reposer. Il n'y a pas énormément de personnes qui se présentent pour le Conseil communal, il y en a encore moins pour les longues séances de commission Je pense que le parti pris de la commission peut plutôt décourager les gens et je vous invite donc à rejeter les 11 amendements en bloc.

M. Laurent Clerc : Je vous rappelle que la commission a strictement appliqué les instructions du Bureau sous la responsabilité du président du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant l'amendement No 1.

L'amendement No 1 est refusé par 43 voix contre et 5 abstentions

M. le Président propose de passer au vote concernant l'amendement No 2.

L'amendement No 2 est refusé par 42 voix contre et 6 abstentions

En accord avec l'ensemble du Conseil, le Président propose de passer au vote sur les amendements No 3 à No 11 ensemble.

L'amendement No 3 est refusé par 41 voix contre et 7 abstentions

M. Pache : Je propose un amendement qui consisterait à remplacer la totalité du point 2 b. de la proposition du Bureau par comme suit :

b. Dans le cas de la Commission de gestion et des finances, uniquement dans le cadre de l'examen des comptes, de la gestion et du budget :

i. Rapporteur : 150 CHF le rapport + 30 CHF l'heure de séance.

M. Laurent Clerc : Je propose également un amendement qui consisterait à ne plus faire de distinction entre l'indemnisation prévue pour les rapports consécutifs à une commission ad hoc ou permanente ayant duré moins de 6 heures et celle des rapports consécutifs à une commission ad hoc ou permanente ayant duré plus de 6 heures.
Le point 2 a. iii. de la proposition du bureau serait supprimé et le point 2 a. ii. reformulé comme suit :

ii. Rapporteur : 90 CHF le rapport + 30 CHF l'heure de séance. »

M. le Président propose de passer au vote concernant l'amendement No 12 proposé para M. Pache.

L'amendement No 12 est accepté par 43 voix pour et 5 abstentions

M. le Président propose de passer au vote concernant l'amendement No 13 proposé par M. Laurent Clerc.

L'amendement No 13 est refusé par 32 voix contre, 7 pour et 9 abstentions

M. le Président ouvre la discussion sur la Proposition du Bureau « Indemnités des membres des commissions à partir du 1er juillet 2019 », tel qu'amendé

M. Ruegg : A l'occasion j'aimerais savoir d'où proviennent les 34% d'augmentation des frais de traitement des préavis dont M. Laurent Clerc nous a parlé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant la Proposition du Bureau « Indemnités des membres des commissions à partir du 1er juillet 2019 », tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu la Proposition du Bureau du 25 septembre 2019 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 41 voix pour et 7 abstentions

- De fixer les principes et indemnités de commission des membres du Conseil communal selon la proposition du Bureau, telle qu'amendée, et de fixer au 1er juillet 2019 l'entrée en vigueur de cette modification.

9. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : Le 21 novembre prochain nous aurons notre assemblée générale qui traitera du budget.

APREMADOL - Mme Michel : Rien à signaler

ARASOL - Mme Dubuis : Nous nous sommes réunis 26 septembre 2019, Mme Graetzel a été assermentée et élue à la commission de gestion et des finances du conseil intercommunal. Nous avons voté sur le statut du personnel. Le budget a été voté et adopté à l'unanimité. Pour Saint-Sulpice il est légère augmentation du fait de la croissance de la population, soit un montant de CHF 116'800.--.

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : Rien à signaler

ORPC : M. Golaz : Nous avons eu notre séance le 26 septembre dernier et avons validé le budget de fonctionnement pour l'année prochaine.

PolOuest – Mme Léonardi : Rien à signaler

SDOL – M. Bähni : Rien à signaler

9. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion.

Mme Kaeser-Moser : Je voudrais adresser mes félicitations à la Municipalité car nous avons reçu un papillon pour PolOuest qui organise une conférence sur la sécurité et je trouve que c'est une très bonne initiative. Je voudrais cependant faire une remarque à transmettre à PolOuest : pendant la période où il commence à faire nuit plus tôt et où les cambriolages sont apparemment en recrudescence, lorsque vous appelez PolOuest pour signaler la présence de personnes ayant un comportement étrange autour des maisons des voisins qui sont vides et qu'ils mettent 45 minutes à venir c'est un peu dommage. Je ne sais pas s'il est possible, pendant ces périodes-là, de prévoir une équipe plus facilement mobilisable pour répondre rapidement à ce genre d'interventions.

M. Panzera : C'est une bonne question Mme Kaeser-Moser mais je pense que si vous allez assister à la conférence vous aurez probablement une réponse bien plus efficace que la mienne.

M. Hirsch : M. le Syndic, vous parliez tout à l'heure du port qui remplacera les emplacements sur la Venoge et d'une discussion avec le Syndic de Préverenges. Nous avions demandé il y a quelques années à être informés de tout avancement de ce projet. Quel est le plan de communication et de décision que vous prévoyez sur ce projet et dans quelle mesure comptez-vous impliquer le Conseil et la population ?

M. le Syndic : Il faut d'abord que les deux Municipalités valident la continuité de nos relations avec le Canton. Ça va prendre beaucoup de temps mais je vous rassure, vous n'aurez pas de port en 2020 ni en 2021 mais on pourra éventuellement commencer à négocier avec ProNatura en 2022. Pour l'instant faire un plan c'est donc très compliqué. Je suis dépendant des décisions du Canton et je vais pouvoir donner quelques renseignements à la commission du Laviau mais vous allez être déçus car nous n'avons pas vraiment avancé. Dès qu'il y aura quelque chose d'intéressant je vous le communiquerais.

M. Spaccapietra : Beaucoup de gens utilisent le chemin des Chantres pour aller jusqu'au lac hors les 10 derniers mètres ne sont absolument pas aménagés. Est-ce qu'on ne pourrait pas aménager cet accès afin de le rendre plus pratique ?

M. le Syndic : Ce chemin n'est normalement pas prévu pour accéder aux rives du Lac mais il n'est pas impossible que nous puissions examiner la possibilité d'aménager cet accès pour les piétons bien que ça n'ait pas été prévu jusqu'à maintenant.

Mme Michel : Je rejoins M. Spaccapietra car le chemin de la rive du lac, en bas du premier tronçon du chemin des Chantres, n'est pas carrossable, il présente un gros dénivelé. Un raccordement entre le bout du chemin des Chantres et le bas du premier tronçon pourrait être réalisé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 23h55 et invite à partager le verre de l'amitié.

Conseil communal

M. Etienne Dubuis — Mme Olga Aguilar

CONSEIL COMMUNAL OFFICIEL ST-SULPICE (Vaud)

Président — Secrétaire